

Sécurité de la vieillesse

ment aurait été versé en avril prochain. On a également reproché à cette mesure de «laisser les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse au-dessous du seuil de pauvreté». C'est là très mal comprendre les mécanismes du régime. Les personnes qui n'ont pas d'autre source de revenu recevront \$170 par mois si elles vivent seules, ou \$325 par mois si elles sont mariées (pour le couple). Environ 500,000 personnes au total sont dans cette catégorie. 550,000 autres personnes âgées ont droit à des prestations partielles, s'échelonnant, dans le cas des personnes vivant seules, entre \$169 et \$101 par mois, selon le montant de leur revenu provenant d'autres sources. Les 750,000 personnes âgées qui restent, et qui reçoivent déjà plus de \$1,700 si elles vivent seules, ou \$3,000 si elles sont mariées à d'autres pensionnés, ou \$4,600 si elles sont mariées à des non-pensionnés, n'en recevront pas moins une pension de sécurité de la vieillesse de \$100 par mois, en plus de ces sommes. Il est difficile de comprendre comment on peut dire que ces personnes sont encore au-dessous du seuil de pauvreté. Comment peut-on également qualifier d'«augmentation mesquine» une augmentation de \$20 par mois, qui surtout suit de très près l'augmentation mensuelle de \$15 de l'année dernière.

Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à messieurs les députés le rôle important que joue le programme de sécurité de la vieillesse dans le système canadien de sécurité de revenu des personnes âgées. C'est la fondation même sur laquelle s'érigent bien d'autres régimes. Dans un certain sens, les personnes âgées jouissent au Canada d'un système de sécurité de revenu à triple volet, la pension de sécurité de la vieillesse constituant une base pour tous ceux qui satisfont aux conditions de domicile. Le volet intermédiaire, constitué par le Régime de pensions du Canada/le Régime de rentes du Québec, s'adresse à ceux qui ont cotisé à l'un de ces régimes. Grâce à ces derniers, les cotisants peuvent prétendre à une pension de retraite en fonction de leurs gains antérieurs. Quant au troisième volet, il s'agit de la pension assurée par des régimes privés, en vigueur chez certains employeurs; elle peut se superposer aux deux autres ou s'y intégrer. Néanmoins, c'est la pension uniforme de la sécurité de la vieillesse qui constitue la base même; si l'on faisait quoi que ce soit pour y mettre fin ou la diminuer, c'est toute la structure de la retraite qui en serait compromise.

Le régime de la sécurité de la vieillesse a été la cible de bon nombre de critiques au cours de la récente campagne électorale et à l'occasion de discussions et de déclarations qui se sont succédées depuis. Ces critiques étaient généralement de deux sortes. Quelques-unes portaient sur le montant réel des prestations accordées, d'autres réclamaient un changement de la structure fondamentale du régime.

Plusieurs propositions ont été faites pour accroître le montant des prestations prévues au titre du régime. Certaines critiques, émanant de l'Opposition, préconisaient—ou semblaient préconiser—le remplacement de la formule axée sur les revenus par l'instauration de prestations universelles payables aussi bien aux riches qu'aux pauvres. Au lieu de verser \$82.88 par mois aux personnes âgées, même à celles qui sont dans l'aisance, et \$150 à celles qui n'ont pas d'autres revenus, on a dit que toutes les personnes âgées, les pauvres comme les riches, devraient toucher \$150 par mois. Agir dans ce sens coûterait approximativement 800 millions de dollars de plus, et rien que pour cette année.

D'autres critiques, qui n'auront aucun mal à se reconnaître, ont donné à entendre que le principe d'un supplé-

ment axé sur le revenu était raisonnable, mais qu'il faudrait relever le montant uniforme des prestations payable à toutes les personnes âgées, cela pour tenir compte de la hausse des prix depuis 1967, année où le supplément fut versé pour la première fois. A cette fin, proposaient-ils, la pension de sécurité de la vieillesse devrait être portée à la peccadille de \$92 ou \$95 par mois.

Plus récemment, une association de pensionnés a recommandé toute une série de changements, notamment le paiement d'une pension mensuelle de \$150 à toutes les personnes de plus de 65 ans, le bénéfice de la pension de la sécurité de la vieillesse actuelle à toutes les personnes atteignant 60 ans et un revenu annuel garanti de \$6,000 pour un couple âgé, ou de \$3,000 pour un pensionné seul de plus de 65 ans. De telles propositions coûteraient au Trésor fédéral plusieurs milliards de dollars de plus chaque année.

Je laisse de côté quelques propositions ayant trait aux prestations payables; ces versements mensuels sont de \$100 ou plus. D'autres propositions ont été formulées de temps à autre qui portaient sur la structure du régime de sécurité de la vieillesse—l'âge ouvrant droit à la pension ou la fréquence d'indexation des prestations.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question? Qu'a-t-il proposé pendant la campagne électorale?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Stanfield) aura tout le temps voulu de poser des questions après mon discours. Il fait bon de le revoir ici après son absence. Je suis certain qu'il aura amplement de temps de poser des questions. Certaines personnes ont laissé entendre qu'il faudrait prévoir une pension spéciale pour les conjoints des pensionnés lorsque le conjoint n'aurait pas encore atteint 65 ans.

M. Stanfield: Si seulement le ministre nous disait ce qu'il a proposé au cours de la campagne.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition devrait patienter. Je traiterai de ses propositions d'ici peu. De toute façon, j'ai déjà parlé de certaines de ses propositions visant à verser \$92 ou \$95 par mois. J'espère qu'il se souvient que ce sont là ses propres propositions.

Une voix: Gardez votre sang-froid.

M. Stanfield: Je le répète, si seulement le ministre nous disait ce qu'il a proposé au cours de la campagne.

M. Lalonde: Je regrette, monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu ce que le chef de l'opposition vient de dire. J'ai l'intention de continuer mon discours.

M. Stanfield: Répétez ce que vous avez dit au cours de la campagne électorale.

M. Lalonde: Je continue, monsieur l'Orateur. Un homme prend sa retraite à 65 ans et touche une pension, mais si sa femme n'a pas encore 65 ans, il se peut que le couple ait à vivre d'une seule pension. Selon la nature de cette pension spéciale, le fait de ne l'attribuer qu'aux conjoints âgés de 60 à 64 ans se traduirait, l'année suivante, par un déboursé supplémentaire de 65 à 150 millions de dollars. Cette proposition ne manque pas de mérite a priori.

M. Benjamin: C'est vrai.

M. Lalonde: Néanmoins, elle soulève une question capitale à propos de l'ordre de priorité à accorder aux diver-